Département **Loir-et-Cher** *Arrondissement* **VENDÔME** *Commune* **MONDOUBLEAU**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONDOUBLEAU Séance ordinaire du 04 novembre 2026**
	Le quatre novembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de Mondoubleau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles Richardin. Présents : Charles RICHARDIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude CARTON, Thierry LOUVEL, Denise POTIN, Roger CLAVEL, Yves LEROY, Alain LEROY, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurélie BAUGÉ, Marie-Adeline MAUGOUR, Alexandra BILLY Absents représentés : Aurore REINETTE, Odile CAPITAINE Absents : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Madame Claude CARTON a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 - AGENTS RECENSEURS

Numéro : DELIB NOV2605

Date de la convocation : jeudi 29 octobre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale,
Vu le second décret d'application n° 2003-561 du 23 juin 2003 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, publié au Journal officiel du 27 juin 2003 qui fixe dorénavant l'organisation du recensement,
Vu l'arrêté du 05 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,
Considérant que, sous la responsabilité de l'INSEE, le recensement de la population incombe aux maires qui ont la charge de l'organisation des opérations et de la gestion des agents recenseurs,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 041-214101438-20261104-NOV2605-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
AUTORISE, le recrutement de quatre agents contractuels dans le grade d'Adjoint administratif territorial-AAT relevant de la catégorie C, à l'indice brut 367 échelon 1 pour faire face à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité aux fins d'assurer les fonctions d'agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population qui se tiendra du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 ; chaque emploi créé sera à temps non complet pour une durée de 20/35e.
CHARGE le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
ACTE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Claude CARTON

Le Maire de Mondoubleau Charles RICHARDIN

MAIRIE DE MONDOUBLEAU (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le : 10 NOV. 2026
ID : 041-214101438-20261104-NOV2605-DE